

**MOT DU PRESIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET DU  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE, PRONONCE A  
L'OCCASION DE LA CLOTURE DU SEMINAIRE SUR  
LA GESTION DU CONTENTIEUX ELECTORAL.**

- ***Monsieur le Procureur Général près la Cour constitutionnelle ;***
- ***Messieurs les Juges constitutionnels, chers collègues ;***
- ***Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;***
- ***Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ;***
- ***Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;***
- ***Messieurs les Chefs de projets : ABA, PNUD et Freedom ;***
- ***Mesdames et Messieurs les participants et chers collègues ;***
- ***Distingués invités en vos titres et qualités respectifs.***

La cérémonie de ce jour marque le clôturé de l'atelier de renforcement des capacités des formateurs Magistrats et Greffiers des Cours d'Appel sur la gestion du contentieux électoral, organisé du 06 au 11 juillet 2018 dans ce beau cadre du Pullman Hôtel, ce en collaboration entre le Conseil Supérieur de la Magistrature et la CENI, et l'appui de l'Association du Barreau Américain, du PNUD et de Freedom.

Pour rappel, ce séminaire a connu la participation remarquable aussi bien des Magistrats et Greffiers que des Juges constitutionnels et Experts de la CENI en qualité de facilitateurs : soit au total 80 participants dont 67 Magistrats et 13 Greffiers.

## **Mesdames et Messieurs, chers participants,**

A l'ouverture du présent séminaire, il m'a été donné de rappeler que la crédibilité des élections passe aussi et surtout par la gestion adéquate du contentieux électoral à travers les acteurs de la justice qui doivent être compétents et bien formés dans ce domaine.

C'est pourquoi, le Conseil Supérieur de la Magistrature, se conformant aux prescrits des articles 4 et 88 de la loi organique n°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats, n'a pas hésité à initier ce séminaire en collaboration avec la CENI et l'appui des partenaires ci-haut énumérés.

Ainsi durant cinq jours, les Magistrats et Greffiers participant à ce séminaire ont acquis avec le concours des facilitateurs susnommés, des connaissances requises non seulement pour assumer leurs fonctions dans le règlement du contentieux électoral, mais aussi pour former dans ce domaine les autres collègues Magistrats et Greffiers de leurs ressorts respectifs.

## **Mesdames et Messieurs, chers participants,**

Je me réjouis du résultat de ces travaux, ce dont je ne pouvais d'ailleurs pas douter au regard du niveau et de la qualité des participants.

Aussi, suis-je convaincu que les participants sont désormais mieux outillés après s'être approprié les différents modules.

Le Juge constitutionnel **KILOMBA NGOZI MALA Noël**, n'a-t-il pas rappelé ici la citation de Emmanuel KANT, je cite : « ***la théorie sans pratique est absurde, et la Pratique sans théorie est aveugle*** »?

Je note par ailleurs avec beaucoup de satisfaction que ce séminaire a débouché sur l'engagement de chacun des participants de se perfectionner davantage dans la gestion du contentieux électoral.

Cet engagement collectif et solennel laisse augurer un avenir plein d'espoir pour la crédibilité des élections et des décisions judiciaires y relatives.

Il est entendu, comme prévu par le Conseil Supérieur de la Magistrature, le Gouvernement et la CENI, ainsi que l'ont souhaité bon nombre d'entre les participants, que cette formation devrait, au regard de son importance et du calendrier électoral publié par la CENI en terme de gestion de temps, s'étendre en cascade à l'intention des autres acteurs de la justice dans tous les ressorts des Cours d'Appel.

A ce sujet, je tiens à vous assurer que cette préoccupation, celle de renforcement des capacités professionnelles des Magistrats, a toujours été et demeure une priorité pour le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ce disant, je suis convaincu que celle-ci s'accomplira avec l'appui de nos partenaires cités ci-haut qui n'ont ménagé aucun effort quant à ce et à qui j'exprime toute la gratitude du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Je ne saurai terminer mon propos, sans réitérer mes sincères remerciements à la CENI à travers son Bureau en général et son Président en particulier, dont l'engagement et l'implication personnels ont permis la réalisation avec succès de cette importante activité.

Bon retour aux participants qui sont venus de l'intérieur du pays !

Au Gouvernement et à la CENI.

Sur ce, je déclare clos le séminaire de renforcement des capacités des Magistrats et Greffiers sur le règlement du contentieux électoral.

Je vous remercie.

Kinshasa, le 11 juillet 2018

**LWAMBA BINDU Benoît**

*Président de la Cour Constitutionnelle,  
Président du Conseil Supérieur de la Magistrature*